



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baccalauréat professionnel

Question écrite n° 90641

Texte de la question

M. Marc Francina * appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'avenir de la section STL BGB. En effet, dans le cadre de la simplification de l'offre et de la réduction du nombre de filières, il semblerait que l'on s'oriente vers une seule section STL physique-chimie, alors que cette filière comporte actuellement deux autres spécialités : l'une en biochimie-génie biologique (BGB) et l'autre en physique de laboratoire et des procédés industriels (PLPI). Les sections BGB sont présentes en Haute-Savoie (au lycée technique Saint-Joseph de Thonon-les-Bains et à la Roche-sur-Foron) et conduisent à la réussite plusieurs dizaines de bacheliers savoyards chaque année. Les étudiants titulaires d'un bac STL BGB peuvent poursuivre leurs études dans la dizaine de BTS correspondants et s'insèrent dans le monde du travail de façon aisée. La destruction de ces filières telle qu'elle est envisagée par le ministère aurait donc des conséquences catastrophiques pour ces étudiants, mais aussi pour l'ensemble des domaines professionnels touchant à la biotechnologie. De plus, une telle réforme tarirait la source de techniciens formés et efficaces pour les entreprises régionales. Enfin, la suppression de cette filière - qui est professionnalisante et débouche sur des emplois réels - irait à l'encontre de la volonté actuelle de développer l'apprentissage. C'est pourquoi, compte tenu de l'enjeu aussi bien économique (compétitivité des entreprises de biotechnologie) que social (insertion des jeunes dans le marché du travail) que représente cette filière, il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions.

Texte de la réponse

La rénovation de la voie technologique répond à la nécessité de préparer un plus grand nombre de lycéens à poursuivre des études dans l'enseignement supérieur. Les objectifs poursuivis visent : à positionner clairement ces séries comme des voies d'accès à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, à simplifier la structure de ces séries et à élargir, pour une spécialité donnée, le champ des possibilités de poursuite d'études, notamment en section de technicien supérieur (plus grande polyvalence des spécialités) ; à rendre plus lisible et plus attractive la voie technologique industrielle, notamment pour les jeunes filles ; à actualiser les contenus des champs de connaissances afin qu'ils soient centrés sur les concepts fondamentaux des sciences et des techniques adaptés à des poursuites d'études. S'agissant de la rénovation de la série « sciences et technologies de laboratoire » (STL) dont relève la spécialité « biochimie-génie biologique », elle n'a fait l'objet que de réflexions préparatoires et, à ce stade, aucune décision n'a été prise quant à la fusion de ses matières. En outre, il n'a jamais été envisagé de mettre en cause l'importance des travaux pratiques en laboratoire : au contraire, les réflexions en cours préconisent de les valoriser dans le cadre d'un « projet technologique » interdisciplinaire.

Données clés

Auteur : [M. Marc Francina](#)

Circonscription : Haute-Savoie (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90641

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3555

Réponse publiée le : 15 août 2006, page 8593